

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie, **le vendredi 29 novembre 2024 à 20h30**

Affiché, le 19 novembre 2024

ORDRE DU JOUR **Session ordinaire**

Ordre du jour :

- Décision modificative n°2
- SDESM : demande de subvention exceptionnelle pour travaux éclairage public
- SDESM : demande de subvention travaux éclairage public
- Dénomination de voie
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- Adhésion à la convention de participation en prévoyance souscrite par le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne
- Approbation du règlement intérieur de Mary-sur-Marne
- Informations diverses
- Questions diverses

Le Maire,
Monsieur Yves PARIGI


